

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2014**

La séance est ouverte à 18h00.

Absent(s) excusé(s) : Marie-Christine DAUBA (pouvoir à L.AMORIC)

Secrétaire de séance : Lydia AMORIC

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL EN DATE DU 27 janvier 2014

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2. PISCINE MUNICIPALE : Convention de mise à disposition du camping les Foulons :

Comme l'an passé, la commune mettra à disposition du camping des Foulons, la piscine municipale à compter du 29 mai 2014 jusqu'à début septembre selon les horaires convenus.

Le camping s'engage à recruter le BEESAN et le BNSSA pour toute la période et les frais de fonctionnement supplémentaires hors période juillet et août.

Le Conseil approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

3. MICRO-CENTRALE :

Production janvier 2014 : 593 542 KWH Recette brute : 30519,93 €.

Plusieurs travaux d'entretien et d'optimisation de l'installation sont à prévoir au budget primitif de 2014.

Les différents devis établis sont les suivants :

- Détartrage complet de la turbine	: 10 450 € HT
- Maintenance et remise en service alternateur	: 13 515 € HT
- Câble et fibre optique de liaison entre la prise d'eau et le bâtiment	: 3 626 € HT
- Gaine pour passage de ces câbles	: 4 420 € HT
- Changements et renforts du dégrilleur	: 6 600 € HT
- Motorisation vanne du dégrilleur	: 2 276 € HT

Soit un coût estimatif total de 40 887 € HT

Ces travaux seront réalisés soit en totalité, soit partiellement durant l'été prochain en fonction d'autres propositions chiffrées possibles.

4. Budget eau-assainissement :

4-1 Approbation du compte administratif et compte de gestion année 2013 :

M49 - EAU & ASSAINISSEMENT

• Investissement :		
Dépenses : 77 395,99 €	Recettes : 59 299,71 €	Déficit : - 18 096,28 €
• Exploitation :		
Dépenses : 93 319,43 €	Recettes : 114 723,56 €	Excédent : + 21 404,13 €

Les comptes administratifs et de gestion sont approuvés à l'unanimité

4-2 Affectation du résultat et vote du budget primitif 2014 :

• Investissement :		
Dépenses : 369 900,00 €	Recettes : 369 900,00 €	
• Exploitation :		
Dépenses : 171 151,54 €	Recettes : 171 151,54 €	

Résultat de clôture 2013 : Investissement +26 963,90 € et Fonctionnement +64 251,54 €

5. Budget Micro-centrale:

5-1 Approbation du compte administratif et compte de gestion année 2013 :

M4 - MICRO-CENTRALE

• Investissement :		
Dépenses : 190 088,64 €	Recettes : 246 930,17 €	Excédent : + 56 841,53 €
• Exploitation :		
Dépenses : 48 888,52 €	Recettes : 155 461,25 €	Excédent : + 106 572,73 €

Les comptes administratifs et de gestion sont approuvés à l'unanimité

5-2 Affectation du résultat et vote du budget primitif 2014 :

M4 - MICRO-CENTRALE

• Investissement :		
Dépenses : 90 997,91 €	Recettes : 90 997,91 €	
• Exploitation :		
Dépenses : 216 592,73 €	Recettes : 216 592,73 €	

Résultat de clôture 2013 : Investissement +20 925,18 € et Fonctionnement + 106 572,73 €

6. Subventions aux associations Année 2014 :

Après étude des diverses demandes, le Conseil décide d'attribuer des subventions à 13 associations de Luc pour un montant total de 15 350 € et 14 autres associations extérieures ou organismes divers pour un montant de 1 250 € soit un total général de 16 600 €.

7. Tennis Club de Luc (TCL) : Convention avec le club et réfection des courts :

Le Maire rappelle au Conseil que les 2 courts de tennis communaux situés au quartier des Foulons ont été construits en juin 1981. Depuis cette date, ils ont fait l'objet de 5 opérations de réfection et d'entretien afin de les maintenir en parfait état. La dernière réfection remonte à 2009. Deux devis ont été reçus de la part d'entreprises spécialisées pour ce type de travaux.

Le Conseil retient l'offre de la Société SAND MASTER pour un montant total de 8 175,60 € HT.

Le Tennis Club de Luc s'engage à prendre en charge la moitié du coût des travaux soit 4 087,60 €, somme qui sera versée dans les caisses de la commune.

Par ailleurs il convient d'actualiser la convention entre la Commune et le T.C.L. datant de 1996.

Cette convention précise que la Commune met à la disposition pleine et entière du club les courts de tennis et local vestiaires sanitaires situés dans la partie ouest du bâtiment de la piscine.

Les différentes conditions d'utilisation de ces installations sont définies dans la convention, et le Conseil autorise le Maire à la signer.

8. Projet d'achat d'un désherbeur à eau chaude :

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau sur l'achat de ce matériel, il est nécessaire, dans le cadre de la charte Régionale d'entretien des espaces publics d'engager un plan de désherbage communal (PCC) en collaboration avec la FREDON (Fédération Régionale de Lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Un contact sera pris avec cet organisme pour connaître les modalités de la réalisation de ce plan.

9. Factures entreprise Bruno PONSON :

Divers travaux pour la Commune ont été exécutés par cette entreprise en 2009, 2010 et 2012. Les factures correspondantes ont été adressées en Mairie qu'en juillet 2013 et n'étaient pas prévues au budget de l'an passé. Le montant total de celles-ci s'élève à 10 061,93 € TTC. Regrettant ces facturations tardives qui compliquent l'anticipation de l'évaluation des dépenses sur le budget communal, le Conseil accepte malgré tout d'inscrire cette somme sur le BP 2014 afin que l'entreprise soit payée dès que possible.

10. Elections municipales de mars 2014 :

Il est établi le tableau des permanences du bureau de vote présidé par le Maire, pour les élections municipales des dimanches 23 et 30 mars 2014.

Monsieur le Maire informe que tout électeur peut avoir accès à la liste électorale complète à la condition de s'engager par écrit à ne pas en faire un usage purement commercial. L'accès aux listes électorales s'effectue : soit par consultation gratuite sur place ; soit par la délivrance d'une copie, sur support papier, ou sur support informatique ; soit par courrier électronique.

Les copies mentionnées ci-dessus sont effectuées aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder le coût de reproduction (tarif maximum : 0,18 € la page A4 ; 1,83€ la disquette ou 2,75 € le Cd-rom.

11. Communications du Maire et questions diverses :

Le Maire informe le Conseil du courrier de Monsieur Pierre BERTRAND demandant l'annulation de son permis de construire qui lui a été accordé le 26 juillet 2012 sur son terrain au lotissement de la Lauze. Ce propriétaire s'était pourtant engagé à construire rapidement. Face à ce revirement de sa part, le Maire lui a fait part de son mécontentement par écrit et lui demande par ailleurs de procéder au débroussaillage obligatoire de sa parcelle.

Travaux autour du terrain de l'église :

Le Maire indique qu'une réunion d'information se tiendra en Mairie le jeudi 27 février à 18h00 afin d'expliquer ce chantier et permettre aux riverains d'exposer leurs remarques. Ces travaux devraient commencer en avril prochain.

Terrain de l'église : Lots à bâtir

Le permis d'aménager pour les 6 lots à bâtir situés au sud-ouest du terrain de l'église a été accordé le 18 février 2014. Drôme Aménagement Habitat peut désormais mettre en vente ses lots.

Travaux au cimetière :

Les travaux de réfection du mur d'enceinte du vieux cimetière sont commencés.

Utilisation de l'ancienne salle des fêtes Avenue de la gare :

Les conditions d'utilisation et tarifs devront être revus.

Il est signalé par ailleurs des problèmes de bruits importants par certains utilisateurs et qu'il est interdit de manger ou coucher dans cette salle.

CLIC du Diois :

Le Maire informe le Conseil que le CLIC du Diois organisera dans la salle du Conseil, 5 séances de yoga sur chaise, encadrées par l'association SURYA.

Dates : 26/02, 26/03, 23/04, 28/05, 18/06 de 15h00 à 17h00. Ces séances sont ouvertes à tous et gratuites.

Règlementation sur les mesures de qualité de l'air :

La CCD va procéder à des mesures dans les bâtiments multi-accueil conformément à la nouvelle réglementation (avant le 1^{er} janvier 2015).

Santé et sécurité au travail :

Fabienne LOSZACH expose aux autres membres du Conseil, le travail qui a été mené depuis quelques années, en matière de santé et de sécurité au travail. Elle présente tous les documents établis soit : Le Document Unique, les lettres de cadrage pour les Assistants de Prévention, le règlement de travail en santé et sécurité au travail, le plan d'action à mener et le plan de formation. Tous ces documents seront proposés au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique à Bourg-les-Valence le 13 mars prochain pour avis.

La séance est levée à 20h30